



HAL
open science

Capital social comme échange social

Alexis Ferrand

► **To cite this version:**

Alexis Ferrand. Capital social comme échange social. Colloque : Trente ans de sociologie, Institut de Sociologie de Lille., 1996, Lille, France. halshs-00207532

HAL Id: halshs-00207532

<https://shs.hal.science/halshs-00207532>

Submitted on 17 Jan 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COLLOQUE : TRENTE ANS DE SOCIOLOGIE
Institut de Sociologie
Faculté Sciences Economiques et Sociales - Université Lille 1
Octobre 1996

Capital social comme échange social

Alexis Ferrand

Professeur en Sociologie
Institut de Sociologie
Membre du CNRS-Clersé

Résumé : Après avoir présenté les définitions de P.Bourdieu et J.Coleman, cette communication rappelle que diverses questions étaient déjà étudiées avant que la notion de capital social ne soit à la mode. Puis elle pointe certains problèmes mal posés, dont celui de la disponibilité des ressources d'autrui. Seule une théorie de l'échange peut rendre compte de la circulation des ressources, pourvu qu'elle règle le problème des équivalences. S'inspirant de Coleman, le texte propose de définir le crédit réputationnel comme l'équivalent universel permettant - dans certaines structures sociométriques, et pas dans toutes - de solder les comptes. On réaffirme ainsi cette tautologie théorique que le capital social est social, c'est à dire que ce sont les conditions collectives et structurales de régulation des échanges qui permettent à la circulation des ressources de durer et de produire des effets.

*
* *

Sociologie et sens commun s'accordent pour penser qu'il est fort utile de connaître des « gens bien placés » et qu'avoir « le bras long » permet de régler nombre de problèmes. La notion de « capital social » formalise cette évidence. Après en avoir présenté deux définitions (P. Bourdieu, 1980 ; J. Coleman, 1988), nous montrerons à partir de quelques exemples qu'un certain nombre de questions constitutives d'une approche du capital social étaient déjà abordées dans les années 1960 et 1970. Mais bien des problèmes sont restés en suspens. Nous en évoquerons certains en insistant sur les processus d'échange pour suggérer que l'ubiquité théorique du capital social - ressources accessibles à un individu parce que contrôlées par un réseau - nécessite un paradigme intégrant les propriétés structurales des systèmes d'échange et non simplement l'ajout d'un nouveau compartiment dans la panoplie des ressources de l'acteur stratégique.

1.1 P. BOURDIEU, 1980 ; J. COLEMAN, 1988

P. Bourdieu a contribué à diffuser de manière relativement récente l'idée de capital social dans la sociologie française. Dans le contexte d'un anniversaire Lillois, il n'étonnera pas qu'on cherche dans ses travaux une première définition de cette notion pour ouvrir la discussion.

Elle apparaît de manière autonome, isolée, dans une sorte de préface à un numéro des *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* de 1980 ayant pour titre : « Le capital social. Notes provisoires. ». Ce n'est pas la première fois que Bourdieu utilise ce terme, mais c'est la première fois qu'il en fait le centre d'un propos, fut-il bref et provisoire. En effet l'entrée existe dans l'index de *La distinction. Critique sociale* du jugement publié un an auparavant, en 1979. Mais ici le terme a une fonction soit descriptive, peu précisée et assez banale, soit une place théorique très marquée¹, en tant qu'une des « espèces » ou des « formes » du capital, dans la trinité « capital économique, capital culturel, capital social ». Et cette trinité est constituée par les rapports entre ces formes de capital : soit des rapports fonctionnels de renforcement réciproque², soit des rapports de « reconversion » lorsqu'une espèce pourrait être transformée³ en une autre. La dynamique de cette trinité et notamment les rapports entre les « espèces » du capital, constituent un enjeu central des oppositions entre classes - principalement entre fractions de classes dominantes - dans la mesure où elles sont plus ou moins bien loties de telle ou telle forme. Il importe d'entrée de jeu de rappeler par là que P. Bourdieu, quel que soit le domaine de la vie sociale auquel il s'intéresse, propose toujours une sociologie *générale*, c'est-à-dire un modèle impliquant la structure sociale globale et une tentative d'interprétation de sa reproduction. En ce sens il serait assez contradictoire avec la démarche de Pierre Bourdieu de tenter d'identifier une sorte de théorie spécifique du capital social. L'isolement de la notion évoquée ci-dessus signifie simplement qu'elle semble alors devenir une des entrées pertinentes dans l'étude de la reproduction et mériter à ce titre une définition un peu consistante.

Pierre Bourdieu indique que le volume du capital social que possède un agent particulier dépend « de l'étendue du réseau des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume de capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié ». Le capital social est donc défini dans un premier temps au niveau de ce que Radcliffe Brown appelait « un complexe de relations sociales »⁴, c'est-à-dire l'individu et ses relations immédiates, qui l'insèrent dans le macro-réseau d'une collectivité. Il est constitué par l'ensemble - spécifique à chaque acteur - des ressources détenues par les connaissances qui composent son réseau personnel. Ce réseau ne serait pas un donné social « constitué une fois pour toutes ../. mais le produit du travail d'instauration et d'entretien qui est nécessaire pour produire et reproduire des liaisons utiles et durables, propres à procurer des profits matériels ou symboliques... ».

Dans la suite du texte, la définition tente de situer aussi le capital social au niveau collectif. Il indique que la reproduction de ces relations utiles dépend des « institutions

¹ Mais un contenu, là aussi, peu défini : de quoi s'agit-il ?

² P. Bourdieu insiste par exemple, sur la fonction de renforcement du capital social vis-à-vis du capital scolaire. « Le capital social.. .. est nécessaire pour faire fructifier le [capital scolaire] sur les marchés offrant les taux les plus élevés . » (p.348). Ou encore : « le capital social hérité, nom, relations familiales, etc. commande le rendement réel que peut avoir [un titre scolaire]. » (p.512).

³ Il me semble avoir lu « transsubstantiation » dans un autre - lequel ? - texte de P. Bourdieu.

⁴ « complexe de relations sociales » Radcliff-Brown A.R. *Structures and function in primitive societies*, 1952, Trad. fr. *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Seuil, 1972.

visant à favoriser les échanges légitimes » qui assurent des rencontres entre individus « aussi homogènes que possible sous tous les rapports pertinents du point de vue de l'existence et de la persistance du groupe ». Mais surtout - ce point est plus décisif - Pierre Bourdieu, à propos des familles, suggère que « chaque agent participe du capital collectif, symbolisé par le nom de la famille ou de la lignée.. », de sorte que le manquement d'un membre peut devoir être compensé collectivement pour sauver l'honneur du groupe. Et, du coup, on touche au problème très général de la gestion des ressources collectives.

C'est également dans l'esprit d'une contribution à une sociologie *générale* que doit être lu l'article que J.S. Coleman publie en 1988 sous le titre⁵ « Social capital in the creation of human capital ». En effet il s'agit à la fois de traiter un problème particulier : comment le capital social peut contribuer à la reproduction du capital humain, et de plaider en faveur d'un paradigme théorique d'action rationnelle qui ne postule pas un acteur atomisé, coupé de toutes relations sociales⁶.

Pour un acteur rationnel inséré dans des relations, celles-ci constituent une forme particulière de *ressource* disponible pour atteindre ses buts. Ainsi le capital social serait caractérisé par sa fonction - plus exactement par son utilité pour l'individu. Mais il est aussi une propriété de la structure sociale. Et c'est la tension entre le statut structural, donc collectif, du capital social et ses utilités individuelles qui constitue un fil directeur sous-jacent de l'argumentation⁷.

En effet des formes différentes de capital social sont identifiées par Coleman.

- L'une résulte d'échange de services. Rendre service entraîne une obligation de réciprocité pour celui qui l'a reçu. Ainsi, au niveau individuel, plus un acteur a d'obligés, plus il a accumulé un stock de crédits, plus son capital social est important. Au niveau collectif, le capital social est constitué d'un côté par la simple somme des crédits des acteurs, et, d'un autre côté, par les propriétés structurales du réseau de relations assurant le contrôle des acteurs et le respect des obligations.

- Une autre forme résulte de la circulation d'information, dans des relations qui existent pour d'autres propos.

- Une dernière forme résulte du respect de normes collectives, notamment de toutes celles qui « conduisent les personnes à oeuvrer pour le bien commun » (p.105).

Pour James Coleman, toutes les relations et toutes les structures sont une forme de capital social, semble-t-il parce qu'elles ne sont entretenues et reproduites que si elles sont utiles. Il examine deux cas qui favorisent particulièrement l'utilité des liens. D'une part certains agencements des relations assurent l'établissement et le respect des normes, et ainsi la fiabilité du système relationnel. Il donne en exemple l'interconnaissance de parents d'élèves en ce qu'elle permet un contrôle pédagogique collectif⁸. D'autre part des structures collectives particulières (par exemple des groupes d'anciens d'une Ecole) ont été instaurées pour une certaine fin mais pourraient être utilisées pour d'autres.

⁵ Coleman J.S. Social capital in the creation of human capital. *American Journal of Sociology*, 1988, Vol 94 : 95-120

⁶ « paradigm of rational action but without the assumption of atomistic elements stripped of social relationship », Coleman J.S. 1988, p.118).

⁷ On peut noter que P. Bourdieu n'est pas mentionné dans la bibliographie. Peut-être Coleman en a-t-il une idée à travers un autre ouvrage européen, celui de N.D. De Graf et H. Flap (1988).

⁸ Les discussions entre parents permettraient a) l'émergence d'un consensus sur ce qui peut être exigé (contenu des normes) ; b) un soutien mutuel pour compenser le coût de l'application des sanctions ; c) si besoin, des contrôles réciproques des enfants. On peut remarquer que cet article manifeste une préférence idéologique forte en faveur du « good old time » où des communautés à forte interconnaissance assuraient une intégration morale et religieuse puissante.

Coleman distingue bien niveau individuel et niveau collectif. Dans l'analyse empirique des conditions sociales d'une pédagogie efficace, il évoque le capital social dont un élève spécifique dispose en tant que membre de sa famille et le capital social qui existe dans le réseau large du voisinage (agencement des relations entre parents ; qualité des relations des parents avec les institutions de la communauté.). La reproduction du capital social à ce niveau collectif ne va pas de soi. En effet, une structure relationnelle ne bénéficie pas nécessairement de façon privilégiée à ceux qui doivent investir pour la maintenir en existence. Par exemple, une mère inactive, centrale dans un réseau de parents d'élèves, peut prendre individuellement la décision rationnelle de travailler à plein temps, sans dommage pour ses enfants, mais avec un fort effet négatif sur la structure de la communauté des parents. Le décalage qui existe ainsi pour certains acteurs entre investissement et bénéfice interdit de penser que ces formes de capital social - qui ont le caractère de « bien collectif » - seraient instaurées intentionnellement. On doit plutôt supposer qu'elles sont « créées ou détruites en tant qu'effets secondaires d'autres activités⁹ » (p.118).

Dans ces deux définitions, l'utilité des liens pour l'acteur ne fait bien que formaliser une évidence de la pratique. Par contre l'existence « collective » du capital social émerge comme question sociologique lorsqu'on s'interroge sur les conditions de possibilité d'une mobilisation des relations.

1.2 CE QU'ON SAVAIT DÉJÀ

L'introduction de la notion de capital social dans le langage sociologique ne correspond pas à l'identification d'un ensemble particulier de phénomènes qui auraient été ignorés jusqu'alors. On peut montrer qu'il n'y a de « découverte » ni d'un processus particulier, ni de fonctions spécifiques. En effet la description de réseaux ayant des tailles et diverses propriétés contrastées, et l'analyse des effets qu'ils induisent (et fonctions qu'ils remplissent) sont déjà développées lorsqu'on commence à parler de capital social. Et il peut être nécessaire de faire quelques rappels, non pour discréditer la notion de capital social, mais pour éviter de retomber dans des difficultés déjà rencontrées.

1.2.1 L'identification de réseaux typiques

Durant les années 1950 et 1960 un certain nombre d'anthropologues, principalement liés à l'Université de Manchester, ont développé des analyses des réseaux de relations¹⁰. Ces travaux mettent en évidence des régularités dans les contenus des liens, et dans la manière dont ils s'agencent pour former des « réseaux personnels ». On peut alors parler de types particuliers de réseaux caractérisant des types d'habitants des villes africaines étudiées.

C'est aussi dans le domaine urbain que des sociologues ont mis en évidence l'existence de régularités dans la composition et l'agencement sociométrique des réseaux. Barry Wellman (1982¹¹), retraçant l'évolution de ses travaux sur un quartier de Toronto, indique ce qu'étaient les orientations principales de ces recherches : « A la fin des années 60,

⁹ «The result is that most forms of social capital are created or destroyed as by-products of other activities » (p.118).

¹⁰ On peut se reporter à l'ouvrage de Mitchell J.C. *Social networks in urban situations*, Manchester University Press, 1969. On trouvera également dans les chapitres 4 et 5 du livre d'U.Hannerz, *Exploring the city*, 1980, Trad. fr. *Explorer la ville - Eléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Editions de Minuit, 1983, une présentation de ces recherches, et dans le manuel de J. Scott, *Social network analysis*, London, Sage, 1991, un historique d'ensemble de l'analyse des réseaux.

¹¹ Wellman B. Studying personal communities. Marsden P. Lin N. (eds.), *Social structure and network analysis*, Beverly Hills, Sage, 1982.

la première recherche se situait au coeur du débat très actif sur la “fin des communautés”. Nous voulions examiner si les canadiens anglais, dans une métropole moderne, continuaient à maintenir une vie communautaire, et si des liens communautaires étroits offraient une aide efficace pour affronter des situations difficiles (Wellman, 1968 ; Coates et al, 1970). Plutôt que d'étudier la communauté, nous avons étudié les liens communautaires ; c'est-à-dire que nous n'avons pas fait une approche totalisante d'une zone locale, mais nous avons questionné un grand nombre de résidents sur leurs relations informelles, hors logement. Ceci nous permettait de constater comment des relations aussi bien locales que plus distantes composaient les “communautés personnelles”, c'est-à-dire, les réseaux de liens communautaires offrant à leurs membres une sociabilité amicale et des moyens d'aide.. /.. La richesse conceptuelle essentielle de la recherche était de considérer la communauté comme un réseau de liens et non comme une localité enfermant un ensemble de liens potentiels » (p. 65, 66). Dans le courant des années 1970, d'autres travaux se sont intéressés de manière analogue aux réseaux personnels des acteurs (Laumann, 1973 ; Fischer, 1977 ; Verbrugge, 1977 ; Walker, 1977 ; Fischer, 1982 ¹²).

Le premier point important est qu'au début des années 1980, un ensemble significatif de notions permet d'identifier des propriétés remarquables du contenu ou de la forme des relations ainsi que des caractéristiques sociométriques des ensembles qu'elles constituent. Des méthodologies d'observation et des principes d'analyse des données ont déjà fait leur preuve¹³. Ainsi, la première dimension d'une définition du capital social - à savoir la possibilité d'identifier des régularités dans la composition et l'agencement des relations - est acquise.

1.2.2 Effet et utilité des relations

L'enjeu de ces analyses ne se limite évidemment pas à la définition d'une typologie. Des interrogations théoriques - et parfois aussi très pragmatiques - sous-tendent ces recherches. Quelques unes concernent plus directement la question du capital social.

Assez rapidement l'analyse de réseau a été mobilisée comme méthode permettant de caractériser des environnements relationnels des acteurs capables d'avoir des effets sur leur santé, soit mentale¹⁴ ce qui se conçoit assez facilement - soit physiologique¹⁵ - ce qui demande d'envisager des facteurs intermédiaires plus complexes. Bien que la variable dépendante finale puisse sembler un peu éloignée de ce qui est visé par l'idée de capital social, les hypothèses interprétatives mettent en jeu différentes circulations entre les acteurs, aussi bien d'estime, d'affects, que parfois de services pratiques. Les modèles intellectuels élaborés ont une forme logique qui est devenue canonique :

¹² Laumann E.O. *Bonds of pluralism : the form and substance of urban social networks*, New York, John Wiley, 1973.

Fischer C.S. Jackson R.M Stueve C.A. *et al. Networks and places*, New York, Free Press, 1977.

Verbrugge L.M. The structure of adult friendship choices, *Social Forces*, 1977, n°56.

Walker G. Social networks and territory in a comuter village, *Canadian Geographer*, 1977, n°21.

Fischer C.S. *To dwell among friends: personal network in town and city*, Chicago, University Press, 1982.

¹³ On trouvera dans l'ouvrage d'A. Degenne et M. Forsé, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 1994, une présentation du langage et des méthodes d'analyse des réseaux sociaux.

¹⁴ Wellman B. *Community ties and mental health*, Toronto, Clark Insitute of Psychiatry, 1968.

Caplan G. (ed.). *Support system and community mental health*, New York, Basic Books, 1974.

Voir la discussion de ces approches dans l'article de S. Reichmann, Impact du chômage sur la santé mentale. Premiers résultats d'une analyse de réseau, *Sociétés Contemporaines*, 1991, n°5.

¹⁵ Kaplan B.H. Cassel J. Gore S. Social support and health, *Medical Care*, 1977, n°15.

Baumann M. *et al.* Isolement, support social, événement de vie et état de santé, *Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique*, 1985, n°33. On trouvera une revue bibliographique dans Le Disert, *La maladie, la part du social*, Paris, CDSH, 1985.

Propriétés du réseau de l'acteur : taille, densité, variété, etc	—	entraînent, par des médiations plus ou moins théorisées (boîte noire)	———	des propriétés de sont état : stress, santé, etc
--	---	---	-----	--

Considérer l'état de santé d'un acteur comme un état relationnellement (socialement) déterminé a l'avantage intellectuel considérable d'être - si on excepte des propositions du genre « on est plus souvent bien portant si on est plus riche » - légèrement contre-intuitif et d'obliger à réfléchir. On conçoit plus volontiers que l'infarctus du myocarde soit favorisé par le tabagisme que par la solitude. Et pourtant... D'une certaine manière, une étiologie relationnelle (ou « réticulaire », ou « structurale », si on souhaite aller à la complexité maximale) des maladies constitue le modèle ultime de ce qu'on peut appeler une approche « néo-structurale »¹⁶ qui énonce que l'acteur est ce que les relations dans lesquelles il est pris font de lui. L'acteur serait un « effet » de ses relations. Modèle « ultime » au sens où, d'un côté, le paradigme assumerait un déterminisme puissant, et où, d'un autre côté, l'écart de nature entre la cause et l'effet appelle - contre le sens commun - un argumentaire théorique bien élaboré, capable de dire comment des relations déterminent la santé.

Si on ne refuse pas a priori que le contenu, la forme, et l'agencement sociométrique des relations d'un acteur puissent avoir un effet sur son état moral, et peut-être humoral, on est a fortiori prêt à admettre que ces propriétés - externes à l'acteur et cependant spécifiques à lui - pourraient influencer des caractéristiques plus directement sociales de l'acteur. Ici aussi, dans les années 1960 et 1970, différents travaux ont décrit avec précision des processus dont l'existence était souvent admise et jamais évaluée, et formulé des interprétations nouvelles.

Dans l'ouvrage *Network analysis, Studies in human interaction* qui rend compte d'un symposium ayant réuni en 1969 des anthropologues anglais et hollandais, J. Clyde Mitchell distingue trois manières de s'intéresser aux contenus des liens et des réseaux qu'ils forment : circulation d'information, échanges de services, contenus normatifs¹⁷. Chacune de ces trois dimensions a été privilégiée par certaines recherches.

La circulation de l'information a été étudiée en référence à des problématiques très contrastées. Je n'évoquerai pas ici la circulation de l'information dans les petits groupes. L'effet de l'agencement sociométrique des relations sur la diffusion interne de l'information et la performance du groupe constitue un vaste domaine de recherche de la psychosociologie. L'analyse des canaux permettant d'accéder à une information stratégique pour l'acteur anticipe la reconnaissance d'une des « utilités » des relations constitutives du capital social. Utilité pour accéder par exemple au service prohibé d'un avorteur¹⁸, ou pour faciliter l'accès à un emploi. L'article que Mark Granovetter publie en 1973 dans l'*American Journal of Sociology*, puis son ouvrage *Getting a job*, font maintenant figure de classiques. La recherche de Simon Lanniglois - en 1977¹⁹ -, fondée sur une méthodologie plus stricte, conduit un peu

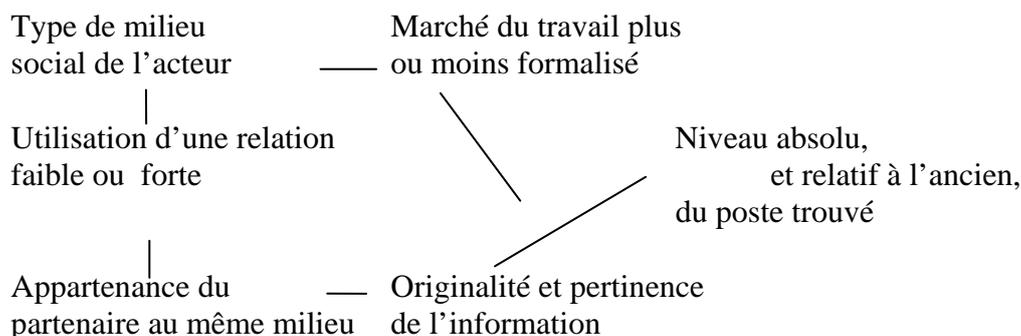
¹⁶ Ce « néo » - qu'on trouve dans des écrits de langue anglaise ou américaine - concède à l'anthropologie structurale levi-straussienne d'avoir été la précédente approche structurale consistante. Alors qu'un autre paradigme structural - qui a fondé certains développements de l'analyse des réseaux - a été contemporain des travaux de Claude Levi Strauss qui ne s'est pas privé de batailler contre le « réalisme » de la structure imputé à ceux qui prétendaient prendre en compte le déploiement effectif des relations.

¹⁷ Boissevain J. Mitchell J.C. *Network analysis. Studies in human interaction*. Paris, Mouton, 1973. « communication, exchange or normative networks are the ways of abstracting analytically meaningful aspects of behaviour from social reality » (p.26). Mitchell ne définit pas ici des contenus types réels de liens, mais des dimensions de tout lien que telle ou telle problématique peut privilégier.

¹⁸ Lee T.R. *The search for an abortionist*, Chicago, University Press, 1969.

¹⁹ Granovetter M.S. The strength of weak ties, *American Journal of Sociology*, 1973, n°78. *Getting a job: a study of contacts and carrier*, Cambridge, Harvard University Press, 1974.

plus tard à nuancer le paradoxe brillant, mais un peu trop général, de la force des liens faible. Les analyses menées visent à parcourir des chaînes de dépendance causale dont les maillons essentiels sont les propriétés des liens interpersonnels et leurs effets différentiels : aident-ils à trouver un emploi ? Et, dans l'affirmative, donnent-ils accès à des positions promotionnelles ou à des statuts de sauvetage. Des propositions complémentaires spécifient des conditions sociales et des modes de fonctionnement des segments du marché du travail qui modifient globalement la « rentabilité » des informations et des interventions, c'est-à-dire l'effet des relations personnelles. On peut schématiser les implications les plus importantes.



Les échanges d'aide forment un second point de vue possible sur les relations. Ce type d'analyse envisage le réseau de l'acteur comme apportant des secours exceptionnels dans certaines crises biographiques ou comme permettant de manière plus quotidienne des échanges de services, de biens matériels, ou de soutien psychologique. L'existence de flux d'entraide a été examinée comme propriété fonctionnelle de certaines entités, notamment la famille ou le quartier²⁰. La visée intellectuelle est, à partir des échanges auxquels participent les individus, de montrer les fonctions remplies par l'entité collective. Cette interrogation met du coup en cause la répartition de certaines fonctions entre d'une part, ces entités collectives « naturelles » ou « informelles » et d'autre part, des services professionnalisés, soit publics soit marchands. Les recherches déjà évoquées de B. Wellman, comme celles, à la fin de la période considérée ici, de C.S. Fischer²¹, inscrivent ce questionnement en toile de fond, mais s'intéressent aussi de manière détaillée à la spécialisation de certains types de liens interpersonnels dans certaines aides. On cherche comment la disponibilité d'une ressource provenant d'un tiers est conditionnée par a) un macro-contexte institutionnel ; b) la nature de la relation avec le tiers ; c) les propriétés du réseau où cette relation s'inscrit.

Ces propriétés du réseau introduisent la troisième dimension mentionnée par Clyde Mitchell : celle des contenus normatifs. Il faut distinguer deux perspectives. D'un côté, avec cet auteur, on peut mettre l'accent sur les attentes des acteurs, et se rapprocher de la notion classique de rôle en ce qu'elle identifie les normes qui imposent certains comportements dans certaines relations. D'un autre côté, on peut considérer comme effet normatif des relations le contrôle social qu'elles exercent. A l'encontre de visions un peu simplificatrices qui verraient

Langlois S. Les réseaux personnels et la diffusion des informations sur les emplois, *Recherches Sociographiques*, 1977, vol. XVIII-2.

Lin N. Ensel W.M. Vaughn J.C. Social resources and the strength of ties : social factors in occupational status attainment, *American Sociological Review*, 1981, 46.

Une discussion rapide de ces travaux est présentée dans un article de P.V. Marsden *et al.* Social resources and socio-economic status, *Social Networks*, 1986, n°8.

²⁰ Willmott P. Young M. *Family and class in a London suburb*, London, Institut for community studies, 1960.

Roussel L. La famille après le mariage des enfants. Etude des relations entre générations, *Cahiers de l'INED*, 1976, n°78.

²¹ Fischer C.S. op. cit. 1982.

dans la densité globale des réseaux personnels des acteurs un bon indicateur de la force du contrôle social qu'exerce sur eux une clique très intégrée, on peut insister sur la compatibilité entre une segmentation en cliques séparées et des densités internes fortes de ces cliques²². La question est alors de savoir quel sous-ensemble du réseau peut contrôler quel type de comportement, et symétriquement, quel type de segmentation assure à l'acteur des marges de manoeuvre et plus ou moins d'autonomie²³.

Ainsi, au début des années 1980, ce qui est visé par la notion de capital social est déjà l'objet de différentes recherches qui ont abordé trois questions essentielles :

- les relations et leurs agencements sociométriques présentent des régularités permettant d'identifier des réseaux typiques ;
- dans certains contextes macro-sociaux, certaines relations sont utiles pour l'acteur ;
- les types de réseaux contrôlent plus ou moins les comportements des acteurs.

Le problème de la convertibilité n'a par contre pas été abordé.

1.3 QUESTION EN SUSPENS : LA DISPONIBILITE DES RESSOURCES

Cependant certains problèmes restent posés et constituent des défis parfois intéressants pour les recherches en cours. Revenons d'abord sur la définition du capital social *au niveau de l'individu* : supposer que le capital social d'un acteur A est constitué par des ressources détenues par des acteurs B, C, .. avec lesquels A est en relation est une proposition simple et claire, mais incomplète. Deux précisions sont indispensables pour que cette définition soit acceptable. Elles concernent toutes deux la *disponibilité* de la ressource : comment et pourquoi une ressource X circulerait de l'acteur B à l'acteur A ? La question « comment » concerne les chaînes relationnelles assurant la circulation de la ressource. La question « pourquoi » concerne les principes qui déterminent un acteur²⁴ à se défaire d'une ressource en faveur d'un autre.

1.3.1 A quelle distance relationnelle est la ressource ?

Les définitions de Pierre Bourdieu et James Coleman comportent une faiblesse logique. Rappelons - par exemple dans la formulation de P.Bourdieu - que le volume du capital social de A « dépend du volume de capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par », disons B et C. On doit définir de même le capital social de B lui donne accès aux ressources des personnes M, N, O, etc.. qu'il connaît²⁵. Ce modèle relationnel du capital social demande de préciser *la longueur maximale du chemin* que peut parcourir une ressource : pour quel type de bien, circulant le long de quel type de lien demeure-t-il utile d'avoir des relations indirectes ? Que nous vaut d'être l'ami de l'ami ? Ou le voisin du voisin²⁶ ? Selon les propriétés structurales d'un réseau et la position spécifique d'un acteur, décider que le capital social rend - pleinement ou partiellement ou pas du tout - disponibles des ressources disponibles chez les amis d'amis modifie radicalement sa « richesse ». On est confronté ici à la même logique - l'avoir est un recevoir - que celle qui préside à certains modèles d'analyse

²² Cubitt T. Network density among urban families. Boissevain et Mitchell 1973.

²³ Burt R.S. Autonomy in a social topology, *American Journal of Sociology*, 1980, n°4.

²⁴ On acceptera l'ambivalence sémantique de la locution. Il s'agit bien de ce qui contraint un acteur à se décider - plus ou moins rationnellement et en fait librement - pour une ligne d'action particulière.

²⁵ On doit aussi admettre que les ressources de A font partie du capital de B car rien dans la définition ne suppose une dissymétrie de la relation. Mais ceci ne pose pas de problème particulier.

²⁶ Ou l'enfant de l'enfant ? Blandine Mortain étudie ainsi comment circulent des objets symboliques et des aides pratiques entre générations.

de la notoriété et de la centralité dans un réseau²⁷ : plutôt que de se fatiguer à être directement connu de tous, il est parfois aussi intéressant d'être connu de peu de gens mais qui sont très connus de tous.

1.3.2 Les propriétés sociométriques qui expliquent pourquoi une ressource circule

La seconde dimension de la disponibilité concerne les principes qui permettent à un acteur d'accéder aux ressources d'une de ses 'relations', c'est à dire les raisons que celui-ci peut avoir de les donner. Si nous excluons de cette analyse la saisie violente, la contrainte juridique et la transaction marchande, nous devons identifier *les principes qui déterminent un acteur à se défaire d'une ressource en faveur d'un autre*. Pour les aides, James Coleman résout initialement la question en postulant que la réciprocité est une obligation universelle. Et Pierre Bourdieu ne l'aborde pas directement. Plutôt que de débattre d'un principe général de réciprocité, on peut examiner les conditions dans lesquelles des échanges ont lieu.

Trois *propriétés sociométriques* (interdépendantes) des réseaux définissent les conditions de ces échanges.

- La première, déjà évoquée en terme de « longueur du chemin » que peut parcourir une ressource, concerne l'absence ou bien l'existence d'intermédiaires (plus ou moins nombreux) qui interviennent dans un même échange. On peut admettre qu'un acteur ne mettra en circulation une de ses ressources que s'il peut se représenter à qui elle est destinée, et comment il est lié à ce bénéficiaire. On peut opposer l'échange dyadique et les divers types d'échanges généralisés à n partenaires²⁸ formant des circuits plus ou moins complexes et surtout rares dans nos sociétés.
- La seconde propriété est constituée par les agencements typiques des liens d'interconnaissance qui permettent un *contrôle social* plus ou moins fort sur les partenaires (selon la forme des circuits). Ce contrôle favorise la transmission d'une ressource s'il permet d'anticiper sans trop de risques un 'retour'.
- La troisième concerne la différence statutaire entre les partenaires de l'échange : plus ils se ressemblent plus ils peuvent se rendre facilement du pareil au même, mais moins l'échange procurera des ressources originales.

Ces questions qui concernent les effets d'un agencement sociométrique des liens sont complexes, mais relativement claires, et traitables²⁹. On sait à peu près analyser deux dimensions des échanges : leurs espaces relationnels, c'est à dire entre qui circulent les ressources, et un aspect de leur temporalité, à savoir les types d'agencements relationnels qui garantissent plus ou moins un futur 'retour'.

1.4 PROPOSITION : CONSIDERER LE « CREDIT » D'UN ACTEUR COMME UNE MONNAIE REPUTATIONNELLE AYANT COURS DANS UN RESEAU D'INFORMATION RECIPROQUE

L'embarras théorique (et méthodologique) est plus grand lorsqu'il faut définir et étudier une autre dimension des échanges, à savoir *les principes d'équivalence* qui permettent aux acteurs de rester « en bons termes », qui assurent une forme admise, convenue ou conventionnelle, de réciprocité³⁰.

²⁷ On trouve la discussion de ces modèles dans l'ouvrage de Degenne et Forsé (1994).

²⁸ Ekeh P. *Social exchange theory : the two traditions*. (Cambridge, Harvard University Press, 1974).

²⁹ On en trouvera une formulation un peu plus développée dans Ferrand A. *Les réseaux de relations personnelles. Du politique et du social dans l'avenir de la famille*, Haut Conseil de la Population et de la Famille, Paris Documentation Française, 1991.

³⁰ Cette conclusion a été précisée en 2003.

Un problème initial est de savoir si et quand, dans une série d'échanges, les acteurs réaliseraient une évaluation du donné et du reçu ? On peut contester la possibilité de définir et clore « un » échange pour en faire le compte, le bilan. Notamment, si on assigne (théoriquement) à l'échange la fonction de faire durer le lien, et plus globalement le social, il *ne faut pas* que les acteurs puissent se quitter parce qu'ils seraient « quittes ». Sans débattre sur le fond de cette question, nous supposons ici que, dans le flux des échanges, les acteurs font bien certaines évaluations de ce qui a circulé dans un sens et dans l'autre.

De même nous ne discutons pas du *prêt* où les ressources données et reçues sont de même nature (en admettant qu'un cycle est arrivé à son terme).

Par contre, pour l'*échange* social, où la nature des ressources données et celle des ressources reçues en contrepartie ne sont pas identiques, il faut comprendre si, et comment, les acteurs tombent d'accord sur la valeur respective des biens échangés. Nous allons admettre avec Peter Blau qu'il n'existe pas d'équivalent universel monétaire pour ce type d'échange³¹. On peut supposer qu'il existe des règles d'équivalence, qu'elles sont conscientes et s'en remettent aux propos des acteurs. On peut aussi penser qu'elles sont implicites et examiner statistiquement le croisement du donné et du reçu dans un même lien pour identifier, au minimum les circulations compatibles, éventuellement les circulations jugées équivalentes si les partenaires sont globalement satisfaits du lien. Sans qu'il soit possible d'argumenter ici ce point, il semble nécessaire d'envisager au moins deux types différents de régulation. D'un côté, des règles dites, ou des régularités, peuvent attester l'existence d'échanges *positivement réglés* : si la ressource X est donnée, alors Y est reçue. Ces échanges ne se manifestent sans doute que dans des domaines limités. D'un autre côté, en généralisant une hypothèse avancée à propos des interactions constitutives d'une relation³², on peut définir des échanges *négativement réglés* - où seuls des normes d'incompatibilité seraient identifiables - si la ressource X est donnée, alors Y n'est jamais reçue. S'il existe des régulations de l'un ou l'autre type, nous pouvons supposer que, sous certaines conditions, un acteur pense *intéressant* de se défaire d'une ressource X parce qu'il anticipe recevoir en retour une ressource Y aussi ou plus valable pour lui.

Nous pouvons aussi imaginer des échanges qui ne répondent pas à des stratégies de ce type dans la mesure où les partenaires n'auraient *aucune idée de ce qui sera donné en retour*. Dans un tel processus il existerait apparemment une anticipation de réciprocité ouverte, vide de contenu, « unspecified » comme l'écrit P.Blau. Nous proposons ici une autre conception qui suppose une réciprocité immédiate qui mobilise le « crédit d'un acteur » en tant que monnaie universelle dans un réseau d'information réciproque : c'est à dire que nous refusons la théorie de la « dette » ouverte et nous la remplaçons par une théorie de l'échange instantané d'une ressource contre une portion du « crédit » du receveur.

Nous reprenons l'idée de « crédit » avancée dans la définition de James Coleman. Il faut rappeler que « *le crédit* » d'un acteur, c'est à dire le contrôle *collectif* de l'échange, est intrinsèque à *l'échange interindividuel*. Deux partenaires ne s'engagent dans certaines transactions que s'ils perçoivent les garanties qu'apportent des tiers. Les sanctions que ceux-ci pourraient appliquer sont décisives pour fixer les contenus raisonnablement échangeables. La sanction d'un manquement prend la forme d'une *perte de crédit* du fautif aux yeux de ceux de ses partenaires que son prêteur a pu informer directement ou par rumeur. En effet, à partir

³¹ Blau P.M. *Exchange and power in social life* (New York, J. Wiley, 1964). Il s'agirait alors d'un troc, si on en accepte une définition large où il concerne divers types de ressources : des biens matériels, mais aussi des services ou prestations.

³² A.Ferrand, For a structural analysis of relational contents... *First European Conference on Network Analysis*, Groningen (NL.), Juin 1989.

du moment où un acteur accepte de recevoir une ressource quelconque dans des conditions qui impliquent qu'il devra donner en retour une compensation quelconque, c'est à dire à partir du moment où un acteur a contracté une dette à l'égard de celui qui lui a transmis cette ressource, alors une certaine portion du « crédit » dont il dispose auprès de ses relations est engagé – au sens précis de « mis en gage », c'est dire de mis en réserve en cas de manquement à un engagement pour compenser la perte subie par le partenaire. Ce crédit, c'est l'opinion positive que différents partenaires, formant un réseau d'information réciproque, ont sur la fiabilité des engagements de celui qui a reçu ; c'est la croyance ou l'anticipation de ces partenaires concernant la certitude que la dette sera remboursée. Ce crédit c'est la croyance partagée (et donc certifiée) par plusieurs membres d'un réseau qui fonde la confiance, et qui fonde donc la possibilité pour chacun d'eux de prêter à celui « qui a du crédit ». En cas de manquement, ce « crédit » est saisi et détruit par le donneur : le donneur va informer le réseau que le receveur s'est mal comporté, n'a pas honoré sa dette, qu'il n'est pas fiable, et que donc il ne faut surtout pas lui faire confiance et lui prêter à nouveau. Quand cette information aura été diffusée, le receveur fautif aura perdu tout son « crédit » dans le réseau.

On peut alors considérer le crédit comme un équivalent universel de n'importe quelle ressource transmise. Il est (en)gagé de manière *immédiate* – ceci est fondamental – au moment où une ressource est reçue ; il est engagé *en compensation* de cette ressource reçue, comme une monnaie. Lorsqu'une ressource X a été donnée, la prise de gage fait que cet échange là *se clôt* à l'instant même. Comme l'a assez bien vu J.Coleman, il n'y a pas de dette, il n'y a pas de « déficit », la situation est égale entre donneur et receveur de la ressource. Le donneur a reçu en compensation et en gage la garde du « crédit » du receveur. Le donneur a bien en main de manière immédiate une ressource : le « crédit » du receveur. Le problème du receveur est de racheter un jour ce gage. Le receveur ne se pose pas la question de l'équivalence de ce qu'il rendra en référence à la ressource spécifique reçue, mais en référence au crédit gagé. Et la question pertinente pour évaluer les équivalences ne serait plus « si X reçu, alors quoi rendre ? », mais « si X reçu et pas compensé, alors auprès de qui et jusqu'à quel point le receveur est potentiellement dis-crédité ? ».

Le crédit d'un acteur n'existe que comme dépôt de garanti chez autrui, et sa mobilisation dépend des structures de communication, de sorte que cette *monnaie est bien doublement sociale*³³. Il faut abandonner l'image un peu facile qui veut que le capital social soit social parce que des choses circulent à travers des relations, ou encore parce que les ressources échangées n'auraient pas d'équivalent marchand. Le modèle ci dessus suggère que le capital social est social parce qu'il n'est ni un avoir, ni même un recevoir, mais un échange impliquant une monnaie réputationnelle conditionnée par la structure d'un réseau d'information réciproque.

Pour finir, reconnaissons qu'il est moralement peu plaisant d'avoir à considérer théoriquement que ce qui ressemble fort à la possibilité d'une délation soit au principe de l'échange social. Mais, ci dessus, nous n'avons pas annoncé un acteur altruiste. Par ailleurs il est méthodologiquement peu simple d'envisager l'algèbre qui ferait correspondre des ressources et des structures relationnelles. Mais l'enjeu principal est d'abord de placer les propriétés structurales du réseau d'information en amont de la recherche de quelques principes d'équivalence que ce soit. Car ces propriétés font et défont les valeurs des monnaies réputationnelles.

³³ La monnaie réputationnelle n'a qu'une validité *locale* - à la taille des portions de réseaux où l'information sur la transaction peut circuler.